Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260608-DC_2026_144-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_144

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 0	L'an deux mille vingt six, le cinq juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 29 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Madame Christine HEUDE, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Anne BRIDEL représenté(e) par Monsieur Bruno LINNE, Madame Vanessa ALLAIN représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Erwann ROUGIER représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH, Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Pauline SEGRETAIN, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260608-DC_2026_144-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_144

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

- Sénatoriales 2026 - Élection des suppléants

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Considérant que dans les communes de plus de 9 000 habitants tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit ;

Considérant qu'à la ville de Vitré les délégués de droit sont au nombre de 33 ;

Considérant que des suppléants sont élus dans toutes les communes et qu'ils sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal ;

Considérant que le nombre de suppléants, élus parmi les électeurs de la commune, est déterminé par rapport au nombre de délégués de droit dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants, soit pour la commune de Vitré :
- Nombre de titulaires : 33
- Nombre de suppléants : 9 (3 suppléants pour la première tranche de 5 délégués + 5 suppléants pour 25 délégués (5 tranches) + 1 suppléant au titre des 3 derniers délégués).

a) Composition du bureau électoral
Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes.
Il s'agit de :
Madame Janine BLUM,
Madame Maryvonne TRAVERS,
Madame Alexandra LEMERCIER,
Monsieur Emmanuel COUVERT.
Le Secrétaire de séance, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, est lui aussi membre du bureau électoral.
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :
Composition des listes :

Liste A : « Agir pour Vitré », est composée de :

	Nom	Prénoms
1	PAILLARD	Gontran
2	POIRIER-COUTANSAIS	Marie
3	FÉRARD	Denis
4	SALOU	Gaëlle
5	MESSÉ	Jean-Bernard

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260608-DC_2026_144-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_144

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

6	GOASGUEN	Fabienne
7	PASQUET	Nicolas
8	SAMSON	Céline
9	GUILLET	Matthieu

Liste B : « Minorité Vitré »

	Nom	Prénoms
1	POUËSSEL	Carine
2	METRARD	Vincent
3	LEMÉE	Aurélie

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2026.

c) Élection des délégués suppléants
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote pour l'élection des suppléants.

Ont obtenu :
- Liste A « Agir pour Vitré » : 23 voix
- Liste B « Minorité Vitré » : 5 voix.
Le quotient applicable est : 3,11 (votes exprimés : nombre de sièges à pourvoir soit 28 : 9 = 3,11)

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

- Liste « Agir pour Vitré » : 23 voix (soit 8 suppléants)

	Nom	Prénoms
1	PAILLARD	Gontran
2	POIRIER-COUTANSAIS	Marie
3	FÉRARD	Denis
4	SALOU	Gaëlle
5	MESSÉ	Jean-Bernard
6	GOASGUEN	Fabienne
7	PASQUET	Nicolas
8	SAMSON	Céline

- Liste « Minorité Vitré » : 5 voix (soit 1 suppléant).

	Nom	Prénoms
1	POUËSSEL	Carine

A l'issue de ce vote et de la proclamation des résultats, chaque conseiller municipal, délégué de droit, déclare sur quelle liste sera désigné son suppléant éventuel.

Fait à Vitré le 8 juin 2026,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

Le Secrétaire de séance
Jean-Benoît GERBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.